

République Démocratique du Congo
Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention
Secrétariat Général



Cellule de Gestion des Projets et Marchés Publics
CGPMP-MSP

Avis de préqualification

N° 001/DSP/CGPMP-MSP/HJS/02/2022

CONTRAT DE CONCESSION POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'HOPITAL JASON SENDWE DE LUBUMBASHI/ PROVINCE DU HAUT KATANGA

Date de l'avis : 07 MARS 2022
Date de dépôt des offres : 20 AVRIL 2022

1. La République Démocratique du Congo vise dans le cadre de son programme du Gouvernement, le recours au contrat de délégation de service public portant obligatoirement sur un service public et prenant la forme de concession, afin d'assurer une gestion rationnelle de certains services publics. A ce titre, le Ministère de la Santé veut céder à un partenaire privé la **gestion et l'exploitation de l'hôpital Jason Sendwe de Lubumbashi** en République Démocratique du Congo ; Site comprend trente un bâtiments aux Descriptions reprises à l'Annexe A ci-Dessous.
2. Le présent avis de préqualification est lancé conformément à la loi n°18/016 du 09 juillet 2018 relative au Partenariat Public-Privé pour une sélection devant aboutir à une liste restreinte.
3. Il est restreint aux entreprises (**ETS MAISON PUNGWE (POLYCLINIQUE SAINT JOSEPH ET CENTRS DE DIAGNOSTIC SAINT RAPHAEL), HOPITAL HEPING XUANGCHENG** et **PADIYATH HEALTHCARE** (Hôpital cinquantenaire) conformément aux dispositions des articles 33,34 et 35 de Loi précitée à même de pouvoir gérer, et exploiter l'ouvrage mis à leur disposition afin d'en assurer l'entretien et la maintenance à des fins médicales et sociales.
4. Aux termes de la sélection les candidats sélectionnées se verront invités à soumettre leurs offres en vue de la sélection d'un partenaire qui se verra confier pour une durée de 10 ans, une mission globale ayant pour objet :

- Garantir une gestion générale, saine et efficace de l'établissement basée sur la performance
- Assurer la maintenance continue de l'ouvrage et ses dépendances
- Assurer continuellement les soins de santé de qualité aux malades
- Garantir le rayonnement tant national que provinciale de l'hôpital

5. Le Site est localisé dans la ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga en République Démocratique du Congo.

1. Les critères de pré-qualification sont les suivants :

Pour être pré-qualifié et figurer sur la liste restreinte, le candidat devra obligatoirement remplir l'ensemble des critères juridico-administratifs, techniques et financiers définis ci-dessous.

a) Critères juridiques et administratifs

- Existence juridique selon nature de l'entité (statuts, numéro registre de commerce etc.). En cas de groupement, tous les membres du groupe doivent avoir l'existence juridique selon leurs statuts respectifs. Un acte de groupement doit être signé par les membres du groupement et joint à l'offre ;
- Avoir les autorisations requises d'exercer les activités liées à leur objet et à l'appel d'offres.
- Avoir un casier judiciaire vierge

b) Critères techniques

- Avoir participé à la réalisation d'au moins un (1) projet de gestion hospitalière à succès en RDC, dans un pays d'Afrique Sub-saharienne ;
- Disposer des compétences avérées en gestion hospitalière, en logiciel de gestion informatique ;
- Être une structure avec des collaborateurs qui ont été présents ou ayant développé des activités similaires dans au moins deux (2) pays d'Afrique Sub-saharienne ou du monde ;
- Être un opérateur avec des collaborateurs ayant au moins dix (10) ans d'expérience ou être capable de s'associer avec des partenaires remplissant ce critère ;
- Être en mesure de fournir au moins deux (2) attestations ou des preuves qui établissent que les collaborateurs du candidat ou des partenaires ont eu à respecter le cahier des charges qui leur incombaient dans un contrat similaire ;
- Avoir participé à la gestion hospitalière et la maintenance d'au moins un (1) projet de structure de santé similaire durant les dix dernières années ;
- Toutes autres informations jugées utiles.

c) Critères financiers

- Être une personne morale ou un groupement dont le montant de fonds propres combinés atteint un minimum de USD 10.000.000 (dollars américains dix millions) au 31 décembre 2020.

6. Les critères de pré-qualification permettent de procéder à la sélection. Seuls les soumissionnaires ayant répondu aux critères minimums de qualification susmentionnées seront invités à soumissionner.

7. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation en vue de retenir les meilleurs candidats sont les suivants :

N°	Critères	Points
1.	Critères juridiques et administratifs	25
2.	Critères techniques	45
3.	Critères financiers	30
Total		100

Le seuil minimum requis pour figurer sur la liste restreinte est de : 75 points

- Posséder les qualifications professionnelles et techniques,

Avoir

- Les ressources humaines ; conformément à la catégorie de l'Etablissement en annexe
- Les équipements et autres moyens matériels nécessaires pour mener à bien les phases du projet
- Être en mesure de gérer les aspects financiers du projet et pour ce faire, posséder des capacités de gestion et d'organisation appropriées, être fiable et avoir une expérience notamment dans l'exploitation d'ouvrages ou la fourniture de services similaires.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : **Concession INRB, croisement des avenues Huileries et Tombalbaye, Commune de la Gombe, Ville de Kinshasa** ; contre paiement non remboursable de **5000,00 USD**, payables à la caisse de la CGPMP-MSP contre le reçu.

9. Les dossiers de candidatures à la pré-qualification rédigées en langue française devront être soumises à l'adresse ci-après au plus tard **le 20 avril 2022** et porter clairement la mention

« Dossier de candidature pour Contrat de concession GESTION ET EXPLOITATION DE L'HOPITAL JASON SENDWE ». Les offres doivent parvenir par le courrier traditionnel sous plis fermés au plus tard **le 20 avril 2022 à 12 heures**, heure de Kinshasa (TU+1), à l'adresse ci-dessous : 

Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention
Kinshasa / Gombe – République Démocratique du Congo
Secrétariat Permanent de la CGPMP
Cellule de Gestion de Projets et Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique,
Hygiène et Prévention, sise au croisement Huileries/ Tombalbaye (Concession INRB)

10. Le Site peut être visité par les Candidats intéressés du lundi au vendredi de 9h à 15h (Visite libre). Une conférence préalable au dépôt Des offres est prévue le 25 mars 2022 à 12 heures. Les détails pratiques de cette conférence seront communiqués aux Candidats intéressés ayant obtenu le dossier pré-qualification.

L'Autorité Contractante

Dr MBUNGANI MBANDA Jean-Jacques
Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention

